

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 74/2023

DECISION DU MAIRE

Signature de la proposition financière de SYNALCOM pour la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) pour divers équipements allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement de l'école de musique.

Considérant que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement du théâtre « L'éclat ».

Considérant que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement du pôle aménagement service technique.

Le Maire décide de signer la proposition financière de la société SYNALCOM, Z.A de Courtaboeuf, 8, allée de Londres, 91140 VILLEJUST, d'un montant total de 1000 € HT, soit 1200 € TTC, pour la maintenance allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Fait à Pont-Audemer, le 20 mars 2023

Publié le 20/03/2023

Le Maire.

Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230320-74-AU
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023